

( 2 )

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1880, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1881.

Bruxelles, le 26 novembre 1879.

*Les Secrétaires,*

(Signé) PETY DE THOZÉE.  
LÉON D'ANDRIMONT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

(Signé) J. GUILLERY.

## Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés civils.	191,000 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 »	»	473,000 »
4	Matériel . . . . .	55,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	40,000 »	150,000 »	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général. . . . .	896,443 10	»	
7	— — des provinces et des places.	303,042 50	»	1,457,479 40
8	— du service de l'intendance . . . . .	258,025 80	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	290,905 10	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux . . . . .	582,500 »	»	1,008,405 10
11	Service pharmaceutique . . . . .	155,000 »	»	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	13,528,887 96	»	
13	— — de la cavalerie . . . . .	5,758,096 90	50,447 »	24,600,928 25
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,512,578 »	»	
15	— — du génie . . . . .	1,289,625 91	»	
16	— — du bataillon d'administration .	681,494 48	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre . . . . .	253,600 »	»	296,400 »
18	Dépenses d'administration . . . . .	42,800 »	»	

(4)

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.		
	<b>CHAPITRE VI.</b>				
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements . . .	66,575 »	»	1,167,555 »	
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,041,180 »	»		
	<b>CHAPITRE VII.</b>				
	MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie . . . . .	1,460,000 »	»	1,460,000 »	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>				
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
22	Pain et viande . . . . .	6,792,294 50	»	13,467,973 42	
23	Fourrages en nature . . . . .	4,744,452 05	6,588 »		
24	Casernement des hommes. . . . .	715,358 87	»		
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»		
26	Frais de route et de séjour . . . . .	110,000 »	»		
27	Transports généraux. . . . .	65,000 »	»		
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . .	118,000 »	»		
29	Remonte. . . . .	818,300 »	»		
	<b>CHAPITRE IX.</b>				
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
50	Traitements divers et honoraires . . . . .	145,000 »	»	165,000 »	
51	Frais de représentation . . . . .	20,000 »	»		
	<b>CHAPITRE X.</b>				
	PENSIONS ET SECOURS.				
52	Pensions et secours. . . . .	110,460 »	540 »	111,000 »	
	<b>CHAPITRE XI.</b>				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	14,958 85	»	14,958 85	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE . . . . . fr.</b>	<b>45,975,125 »</b>	<b>187,575 »</b>	<b>44,162,700 »</b>	